

De Vingt heures an mil huit cent quarante-huit, à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Augustin Marius Raphael,
 né à la Gude le vingt-huit à deux heures du soir fils de Pierre Raphael,
 profession de cultivateur, âgé de trente-huit ans, domicilié à la Gude et de Marie Magdaline Menut
 âgée de trente-deux ans, domiciliée à la Gude

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le Sr Pierre Raphael, père de l'enfant
 âgé de trente-huit ans, profession de cultivateur,
 domicilié à la Gude

Premier témoin, Augustin Brame, âgé de trente-trois ans,
 profession de cultivateur, domicilié à la Gude
 Second témoin, François Barthélémy Agan, âgé de vingt-neuf ans,
 profession de maçon, domicilié à la Gude

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Étienne Bruus, maire de la Gude, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi à l'exception de l'un d'eux qui n'a pas voulu signer.

J. Bruus

De Vingt heures an mil huit cent quarante-huit, à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Marie Adèle Portal,
 née à la Gude le vingt de l'après-midi à deux heures du soir fille de Albanese Portal,
 profession de cultivateur, âgé de vingt-huit ans, domicilié à la Gude et de Christine Laune
 âgée de vingt ans, domiciliée à la Gude

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin
 Sur la déclaration à moi faite par le Sr Albanese Portal, père de l'enfant
 âgé de vingt-huit ans, profession de cultivateur,
 domicilié à la Gude

Premier témoin, Théodore Laune, âgé de vingt-deux ans,
 profession de cultivateur, domicilié à la Gude
 Second témoin, Auguste Royer, âgé de vingt-trois ans,
 profession de paysan, domicilié à la Gude

CONSTATÉ suivant la loi, par moi Joseph Étienne Bruus, maire de la Gude, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi à l'exception de l'un d'eux qui n'a pas voulu signer.

J. Bruus



De trois heures an mil huit cent quarante-huit, à neuf heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joseph Louis Vidal,
 né à la Gude le vingt-deux à trois heures du soir fils de Jean Vidal,
 profession de cultivateur, âgé de trente-trois ans, domicilié à la Gude et de Angélique Brame
 âgée de vingt-quatre ans, domiciliée à la Gude

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le Sr Jean Vidal, père de l'enfant
 âgé de trente-trois ans, profession de cultivateur,
 domicilié à la Gude

Premier témoin, François Barthélémy Agan, âgé de vingt-neuf ans,
 profession de maçon, domicilié à la Gude
 Second témoin, Benoît Gardier, âgé de vingt-neuf ans,
 profession de tonnelier, domicilié à la Gude

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Étienne Bruus, maire de la Gude, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi à l'exception de l'un d'eux qui n'a pas voulu signer.

J. Bruus

De trois heures an mil huit cent quarante-huit, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Marie Amélie Bergez Audierse,
 née à la Gude le vingt-neuf de l'après-midi à deux heures du soir fille de Eugène Audierse,
 profession de cultivateur, âgé de quarante-trois ans, domicilié à la Gude et de Catherine Fabre,
 âgée de vingt-quatre ans, domiciliée à la Gude

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin
 Sur la déclaration à moi faite par le Sr Eugène Audierse, père de l'enfant
 âgé de quarante-trois ans, profession de cultivateur,
 domicilié à la Gude

Premier témoin, Louis André Gault, âgé de trente-trois ans,
 profession de boucher à l'aitien, domicilié à la Gude
 Second témoin, François Barthélémy Agan, âgé de vingt-neuf ans,
 profession de maçon, domicilié à la Gude

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Étienne Bruus, maire de la Gude, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi à l'exception de l'un d'eux qui n'a pas voulu signer.

J. Bruus